
Procès Verbal

du Conseil Municipal du 19 mars 2025 en mairie

Le 19 mars 2025, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

Étaient Présents : Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Madame CHEMARIN Maria, Monsieur BASTION Jean-Luc, Madame ER.RAFIQI Magali, Monsieur BURLET Christophe, Monsieur François EUGENE, Monsieur BADOIL Daniel, Madame LEFLON Dominique, Madame CHENAILLES Sandrine, Madame CABAUSSEL Virginie, Monsieur JASNOWSKI Renaud, Monsieur VATTLET Thierry, Monsieur MICHEL Sébastien, Madame MABON Céline.

Était absente : Madame LOMBARDO Carine.

QUORUM : la majorité sera à 8 membres présents

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19/02/2025
- Délibération : Approbation du compte financier unique de l'année 2024
- Délibération : Affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement au budget principal 2025
- Délibération : Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2025.
- Délibération : Approbation et vote du Budget Primitif 2025 du budget principal
- Délibération : Versement d'une subvention à l'Amicale Boule des Vallons
- Rapport des commissions
- Questions diverses



Le compte rendu de la réunion du 19/02/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

→ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNÉE 2024

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, la présidence est assurée pour ce sujet par Madame Dominique LEFLON.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique (CFU) deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Madame la présidente Dominique LEFLON s'est exécuté du 1^{ER} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses : 317 198.81€

Recettes : 246 815.02 €

Restes à Réaliser (RAR)dépenses : 156 558.30€

et RAR recettes : 120 121€

Fonctionnement :

Dépenses : 943 408.12 €

Recettes : 1 082 513.23€ ;

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

1°) Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame la Présidente APPROUVE le CFU du budget 2025 pour l'année 2024.

Résultat du vote :

13 Pour 0 Contre et 0 Abstention

→ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal s'élève à : + 139105.11€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

• DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget principal 2025 de la façon suivante :

- Au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 139 105.11 €

- Au compte 002 excédent antérieur reporté du fonctionnement : 0 €

→ BUDGET PRIMITIF 2025-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre pour 1 000 784.41€ en section de fonctionnement et pour 620 106.64 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention :

• APPROUVE et VOTE le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal.

• DECIDE d'intégrer les restes à réaliser de la section investissement en dépenses pour 156 558.30€ et en recettes pour 120 121€ au budget primitif 2025.

→ VERSEMENT SUBVENTION À L'AMICALE BOULE DES VALLONS DE COURZIEU

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande formulée par le Président de l'association de l'Amicale Boule des Vallons de Courzieu dans le cadre de la célébration de leur 100ème anniversaire en 2025 en vue d'obtenir une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 14 pour, 0 contre et 0 abstention.

• VOTE une subvention de 400€ à l'Amicale Boule des Vallons de Courzieu

• DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION RESSOURCES

HUMAINES

→ Le recrutement d'un agent technique à temps complet sur la commune de Courzieu est toujours en cours.

COMMISSION SOCIALE

→ A ce jour, la commune de Courzieu cherche à louer un appartement en vue d'en faire un logement d'urgence. Une piste est en cours.

→ Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de Solidarité Partage du mercredi 12 Mars 2025, il a été constaté que l'association disposait de fonds supérieurs aux besoins actuels pour soutenir les personnes en difficulté. Par conséquent, il a été décidé que 60 000€ seront redistribués aux 17 communes du territoire et répartis en fonction du nombre d'habitants de chacune selon les chiffres INSEE 2025.

Pour la commune de Courzieu, cela représente donc la somme de 1811€ qui sera versée sur le budget du CCAS. De plus, exceptionnellement, il n'y aura pas d'appel à cotisation cette année.

Un départ de feu a eu lieu dans les combles d'une maison située à La Giraudière et abritant deux familles. La municipalité assure ces dernières de son soutien et remercie les pompiers, les agents communaux, du SIVOM et les élus pour leur réactivité lors de ce sinistre.

L'ADMR sollicite les communes pour le passage de 1.20€ à 2€ de l'aide au portage des repas versée par les communes en raison d'une absence d'augmentation depuis plusieurs années de cette aide des communes et de la hausse du coût du repas.

Le sujet est débattu entre les 5 communes qui composent cette association pour essayer de trouver un consensus.

→ UN P'TITEMPS :

C'est parti !



Vous avez besoin d'un petit coup de main ponctuel, d'une visite ou autre accompagnement,

ayez le réflexe Un p'tit temps !

Un habitant bénévole volontaire viendra vous aider gracieusement et avec plaisir.

Vous avez besoin d'un service ?

Appelez le 04 87 34 07 39

ou connectez-vous sur la plateforme un p'titemps : <https://www.unptitemps.fr/>

→ GENDARMERIE

Un bilan de l'activité 2024 de la Gendarmerie de St Laurent de Chamousset sur COURZIEU est présenté. Il concerne la sécurité routière, les diverses interventions, la délinquance, la prévention/présence.

Les principaux faits marquants : au niveau de la sécurité routière le nombre d'interventions est plutôt en baisse avec un nombre d'heures consacré à la sécurité routière beaucoup plus important. Le nombre total d'interventions est un tout petit peu à la baisse par rapport à l'an dernier mais le nombre d'interventions liés aux accidents de la route a augmenté.

Les atteintes aux biens ont un peu diminué globalement mais on note une petite augmentation de cambriolages sur la commune en 2024.

COMMISSION FLEURISSEMENT

EMBELLISSEMENT ENVIRONNEMENT

(F2E)

→ La conférence de printemps a eu lieu le vendredi 21 mars à 19h30 avec en 1ère partie : Embellir durablement nos jardins, présentée par Marie Lemouzy, Paysagiste conseil au CAUE69.

La 2ème partie concernant la société des abeilles et la résistance contre le frelon asiatique a été présentée par Messieurs Cousin et Peylachon.

La commission remercie les intervenants.

→ Différents pièges ont été distribués lors du lancement du piégeage « MAYA 2 » le 8 Mars dernier. Des grilles d'entrées sélectives sont disponibles gratuitement en mairie et permettent de fabriquer soi-même des pièges à frelons asiatiques à partir de bouteilles en plastique ou de bidons de 5 litres. Il reste aussi des pièges en mairie, n'hésitez pas à venir en chercher.

→ COMPOSTEUR PARTAGE :

L'inauguration des sites de compostage collectif de Courzieu nouvellement installés aura lieu le samedi **5 Avril** à 11h sur le site situé parking des jeux sous le city stade.

Pot de l'amitié offert par la Mairie, venez nombreux pour échanger autour de cette gestion des déchets organiques.

→ Les matinées mains vertes seront reconduites ainsi que le concours communal de fleurissement.

Le retour des commandes groupées pour les achats des plantes est mi-avril et la **distribution aura lieu le 8 Mai** de 9h00 à 11h00.



Le bon de commande des fleurs distribué avec le flash info est incomplet, une erreur s'est produite lors de l'impression, il manque les premières lignes. Nous vous joignons donc un nouveau bon de commande complet en annexe de ce compte rendu. Avec nos excuses.

NB : Faites attention aux conditionnements qui sont « par plusieurs » cette année et aux prix qui sont eux « unitaires ».

Cette année les couleurs du Village seront le **rouge, le rose et le bleu** ! Qu'on se le dise !

Nous vous attendons nombreux **Samedi 24 Mai** pour la plantation communale qui se déroulera de 10h00 à 12h00.

BIBLIOTHEQUE

→ Dans le cadre du Festival « Un mouton dans le Ciel », deux programmations à retenir :

- TOC TOC TOC :

le vendredi **25 avril** à 9h30 et 11h

La Compagnie Chamboule Touthéâtre propose un théâtre de papier et pop-up pour les 1 à 6 ans. Un spectacle en musique et tout en papier qui s'appuie sur les 4 saisons et des classiques de la Littérature Jeunesse. Un théâtre visuel et poétique qui surprendra petits et grands

- Contes du Soleil Levant:

3 histoires japonaises lues par les conteurs de la Bibliothèque de Courzieu et mis en musique par l'Orchestre de l'Ecole Buissonnière. L'entrée est gratuite et ce spectacle aura lieu à la Salle Louis Besson dimanche **13 Avril** à 18h

COMMISSION JEUNESSE

→ Une opération « ramassage des déchets » organisée par le conseil municipal d'enfants aura lieu le **12 Avril** de 10h à 12h. Affiche en annexe
Venez nombreux aider et encourager nos jeunes élus !

COMMISSION TOURISME

ET PATRIMOINE

→ COURZ'Y TRAIL PARK :

Une séance de trail de nuit est prévue le mercredi **26 Mars 2025**. Rendez-vous à 19h15 parking salle polyvalente. Prenez vos frontales !
Venez nombreux !

→ PROJET GR7 PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE :

Le tronçon Mâcon/Saint-Chamond du GR7 qui passe par Courzieu est en cours de mise en tourisme par RHONE TOURISME
Une réunion est prévue à Violay dans les prochains jours.

→ FOUR PABANAL :

La charpente a été livrée, la structure sera montée en atelier puis l'abri sera installé sur la dalle par la joyeuse équipe de bénévoles.

→ HORLOGE RENOVEE DE L'ECOLE :

Elle vient d'être installée dans sa cabine en « plexiglass » dans la tour droite sous le porche de l'église. Elle est accompagnée de sa vitrine holographique.

L'exposition de cette horloge sera prochainement possible et en libre-service les mercredis, week ends et lors d'événements particuliers. Il reste encore quelques ajustements à réaliser avant ouverture au public.

Nous remercions les personnes qui assureront les ouvertures et fermetures du local.

Nous remercions Monsieur Fustier et les agents pour l'installation.

→ Deux carillonneurs professionnels, l'un Américain, l'autre Belge, souhaitent découvrir le Carillon de Courzieu et nous proposent un mini concert le **19 juillet**, l'heure reste à déterminer.

→ La Commémoration du 19 Mars 1962 s'est tenue dimanche 23 mars à 11h au Monument aux Morts en présence des membres de la FNACA, des pompiers, des élus, de la population, suivi du traditionnel vin d'honneur offert par la Municipalité à la Salle Louis Besson.

COMMISSION VOIRIE

→ La prestation de l'entreprise Jacquard concernant l'entretien des espaces verts a débuté en ce mois de mars. Cette dernière est complétée par la mise en place de copeaux de bois dans les massifs par le service technique communal.

Les prochains autres travaux:

- Enrochement pour reprendre une portion de la route du Bourbon
- Gravillonnage de la route des Verchères
- Curage des fossés et entretien des chemins

COMMISSION URBANISME

→ EXTENSION DU BOURG :

D'ici la fin du mois les permis d'aménager devraient être déposés par Nexity.

COMMISSION BATIMENT

→ Des réparations au niveau de la plomberie ont été réalisées dans une des locations au-dessus de l'Ecole Primaire.

→ Le curage des bacs à graisse de la Boulangerie et du restaurant scolaire a été réalisé.

→ MAISON DUMAS :

Une division de volumes sous la voute est nécessaire et sera réalisée par le géomètre avant la vente de la Maison Dumas.

→ Local commercial place de la mairie :

Il est toujours disponible. Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès de la Mairie.

DELEGATIONS EXTERIEURES

→ SIVOM : Le projet Maison de santé a été revalidé par les élus suite à l'acquisition de la parcelle à La Giraudière et à la rencontre avec les professionnels de santé locaux.

→ SYDER : Une maintenance est en cours pour finaliser les divers problèmes persistants.

→ CCPA : Projet de Transport à la Demande par SYTRAL MOBILITE pour avis au conseil municipal

L'ouverture des services de transport à la demande est prévue dans la réorganisation des Cars du Rhône. Les communes de la CCPA concernées sont Bibost, Saint Julien Sur Bibost et Courzieu car ce sont les seules communes qui ne sont pas desservies directement en Centre Bourg par une ligne régulière.

L'ouverture du service est prévue pour septembre 2026. Il sera vraisemblablement exploité par Kéolis via un avenant au marché public actuel d'exploitation des lignes Cars du Rhône.

Le principe de base de fonctionnement proposé est le suivant :

- Possibilité de déplacements du lundi au samedi de 7h à 19h

- Réservation la veille au plus tard

- Rabattement sur des arrêts de lignes régulières (142 ou 143), la personne précise l'heure de son bus quand elle réserve le TAD afin d'être sûre de pouvoir faire la correspondance.

- Les points de départs sont le centre-bourg de chacune des 3 communes et les points de dépose sont à Bessenay-centre ou La Brévenne, voire les points de dépose de la Communauté de Commune des Monts du Lyonnais (CCMDL).

Aujourd'hui, deux scénarios sont proposés. Sytral demande aux Communautés de communes de faire remonter leurs remarques et d'indiquer le scénario qui leur semble le plus adapté aux besoins des habitants.

Il y a un fonctionnement de base identique aux deux scénarios :

Le service de TAD de la CCPA sera adossé à celui de la CCMDL qui sera plus important puisqu'il couvrira la totalité des 32 communes.

1 point de prise des usagers dans le centre de chacune des 3 communes

2 points de dépose : Bessenay Centre pour accéder aux commerces/services et à la ligne 143 et Bessenay-La Brévenne pour accéder aux lignes 143 et 142.

Le TAD fonctionnerait du lundi au samedi de 7h à 19h. Réservation possible au plus tard la veille. Le TAD resterait un transport collectif. Le véhicule pourrait potentiellement prendre plusieurs personnes lors d'une même course et faire plusieurs arrêts.

Le coût serait celui d'un ticket classique.

Pas d'inscription préalable, tous les usagers pourraient utiliser ce service au même titre qu'un bus. Il n'y a pas de limite liée au lieu de résidence ou la situation personnelle de l'utilisateur.

**Remarques et questions suite échanges
entre les 3 communes concernées :**

Points de dépose : le diagnostic des déplacements fait apparaître un besoin de points de dépose à la gare de Sain Bel et à l'Arbresle. Ces destinations ne sont pas proposées dans les scénarios de TAD. Il est demandé de les rajouter, en priorisant au minimum un point de dépose à la Gare de Sain bel. Cela permettra au service d'être mieux adapté aux déplacements des habitants et de proposer une alternative plus directe et efficace à la voiture individuelle. Le point de dépose à Bessenay Centre fait consensus.

Un point de dépose supplémentaire pourrait être utile à Montrottier pour les habitants de St Julien Sur Bibost

Les destinations Saint-Laurent-de-Chamousset et Sainte Foy l'Argentière font également consensus et répondent à des besoins de mobilité, surtout pour les habitants de Courzieu. Il serait donc souhaitable de rattacher le service de TAD de la CCPA à celui de la CCMDL.

Les besoins de déplacement vers Saint Martin En Haut et à Saint Symphorien Sur Coise sont très ponctuels, la nécessité d'avoir accès à toute la zone CCMDL n'est donc pas prioritaire. Au moins la zone Nord.

Une validité du ticket de 2h au lieu d'une serait idéale pour pouvoir faire une correspondance avec un métro dans le Centre de Lyon, surtout si les correspondances sont multipliées.

Arrêts de prise des usagers dans la commune :
Pour Courzieu : Départ du centre-bourg validé mais demande de rajouter au moins l'arrêt « Parc de Courzieu » + d'autres arrêts « scolaires » sur la commune : Les Allognets, La Chapelle/ Le Georges et les Avergues.

Toutes nos remarques seront transmises à SYTRAL MOBILITE.

Fin de séance à 23h00

Prochain conseil Municipal :
le mercredi 16 AVRIL 2025 à 20h00

→ **SIVOS :**

La prochaine réunion est prévue le 1^{er} Avril

Le Maire
Jean-Bernard CHERBLANC



[Signature]
Secrétaire de séance